

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/01/2010

Le vendredi 8 janvier 2010 à 20H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves GUERIN, le maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Jacky BOUTFOL, Mireille GARNIER, Valérie HERVET, Yves GUERIN, Catherine SICARD, Anne-Marie VILLEDIEU, Jean MOUSNIER, Nicolas GUERRIER,

Étaient absents : Denis GANNE, Françoise GASNIER (donnant pouvoir à Yves GUERIN), Sébastien TRÉCUL (donnant pouvoir à Nicolas GUERRIER).

Anne-Marie VILLEDIEU est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18/12/09

Date de publication : 16/01/2010

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès verbal du 30/10/09, à l'unanimité**
2. **Travaux 2010 : plan de financement**

Plan de financement de la carte communale :

Par arrêté du 08/01/2010, M. le Maire a retenu la proposition du bureau d'études « En perspectives » de Chartres pour l'élaboration de la carte communale sur le territoire croisien pour un montant HT de 9750 € soit 11 661€ € TTC et a inscrit cette dépense au compte 202 : Frais d'études et d'élaboration ou révision d'un document d'urbanisme.

Afin de financer cette étude, le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FDAIC ainsi qu'une subvention auprès des services de l'État au titre de la DGD. et retient à l'unanimité, le plan de financement suivant :

- Subvention DGD (10%).....	: 488 €
- Subvention Départementale FDAIC (50 %)	: 4 875€
- Autofinancement	<u>6 248€</u>
TOTAL.....	11 611 €

Début des travaux :03/2010 et s'étaleront sur une durée de 18 mois.

Plan de financement des travaux de la Mairie :

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement de la mairie ; entre autre l'adjonction d'une nouvelle chaudière à la chaudière actuelle de 25 ans consommant énormément d'énergie assurant le chauffage de la salle des fêtes, de la mairie et du logement communal, de procéder au changement d'une fenêtre et restauration de la porte d'entrée afin d'éviter les déperditions de calories. C'est pourquoi, il présente les devis d'installation d'une chaudière basse consommation avec un thermostat d'ambiance ainsi que de la mise en place d'une fenêtre double vitrage en PVC. De plus, il est nécessaire de remédier à la toiture et présente donc les devis de réfection.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux, se décomposant comme suit ::

- Devis pour l'installation d'une nouvelle chaudière pour un montant HT de 9 002..67€, soit 10 767.19 € TTC,
 - Devis changement de fenêtre et recalibrage de la porte d'entrée pour 1 053.52 € HT soit 1 260 € TTC,
 - Devis de réfection de la toiture pour un montant HT de 7 772.14€ soit 9 295.47€ TTC,
- Le conseil municipal, sollicite les subventions suivantes pour le financement de l'opération :

- une subvention au titre du FDAIC auprès du Conseil Général,
- une subvention de l'État au titre de la DGE,

Le conseil municipal retient le plan de financement suivant :

- Subvention DGE (20%).....	: 3 566.00€
- Subvention Départementale FDAIC (30 %)	: 5 348.00€
- Autofinancement	<u>12 408.66€</u>

TOTAL..... ..21 322.66€

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention. Ils connaîtront un début d'exécution en mai 2010 et s'étaleront sur une durée de 6 mois.

Plan de financement de l'aménagement du cimetière :

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement au cimetière communal afin de le rendre plus agréable et de conserver en bon état le patrimoine bâti communal. C'est pourquoi, il présente les devis de restauration du mur d'enceinte en pierre ainsi que de l'achat d'arbustes agrémentant le cimetière permettant ainsi de stabiliser le talus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'aménagement du cimetière tel qu'il est proposé,
- retient les devis de Dunois Insertion pour la restauration de mur pour un montant HT de 2 520€,
- retient le devis d'acquisition des arbustes de JUBERT Yannick d'Unverre pour 85€ HT,
- Inscrit cette dépense au compte 2128 : autres aménagements pour 3115.68 € TTC,
- Sollicite une subvention au titre du FDAIC auprès du Conseil Général au volet « l'amélioration du cadre de vie »,
- Retient le plan de financement suivant :

- Subvention Départementale FDAIC (50 %) :	1303.00 €
- Autofinancement	<u>1812.58 €</u>
TOTAL.....	3115.58 €

L'échéancier prévisible des travaux est le suivant :

Début des travaux : 03/2010, Fin des travaux : 10/2010

Travaux de voiries 2010

Monsieur le Maire présente l'estimation préparée dans le cadre de l'ATESAT après visite des axes pour déterminer les priorités :

- Chemin de la Petite Charonnière : 4006 € H.T (reprofilage-déflachage enrobé)
(en 2011, il faudra faire un enduit monocouche pour 3300 € H.T environ)
- Chemin des Petites Guinières (50%-partagée avec la Gaudaine coût total 10200 € H.T) :
Soit 5100 € H.T pour la Croix (reprofilage-déflachage enrobé).
- Chemin des Charmois : 3700 € H.T (reprofilage-déflachage) (2011 un monocouche de 950 € H.T)
- Chemin des Ecoles : Busage avec 4 regards du bas du chemin : 13150 € H.T

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter à l'année prochaine les travaux de busage sur le Chemin des Écoles.

Ces travaux bénéficieront d'une subvention au titre du FDAIC et du fonds départemental de péréquation.

Rampe d'accès à la Mairie :

Suite à la réglementation sur l'accès des bâtiments recevant du public, le Conseil Municipal décide la mise en place d'une rampe amovible d'accès à la mairie, un devis sera demandé.

3. Demande de subvention :

M. le Maire présente une demande de subvention émanant de l'APEA de Chassant-Frazé-La Croix du Perche afin de financer le spectacle de Noël.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'allouer une subvention de 100€. Cette dépense sera imputée au compte 6574 : Subv. de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

4. PVR spécifique,

M. le Maire précise les modalités d'application de la PVR spécifique.

5. Arrêtés du Maire dans le cadre de sa délégation,

VU le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2, L. 2122-22 et R. 1618-1,
VU la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n°08/47 en date du 08/04/2008,

Travaux de réfection de toiture et de maçonnerie sur l'atelier communal :

Par arrêté du 01 décembre 2009 M. le Maire de La Croix du Perche a retenu la proposition de Jacky COCHUYT de Combres pour un montant 1 097.75 € HT soit 1 158.12€ TTC
Cette dépense sera imputée au compte 21318:Autres bâtiments

Placement de fonds :

Par arrêté du 16 décembre 2009, Monsieur le Maire de La Croix du Perche décide de placer les fonds provenant de dons pour 24 800 € et de la vente d'un terrain communal pour 10 000 €, de remboursement de sinistre pour 3 400 € soit pour un montant de 38 000 €.
Il a décidé de souscrire à ce titre un compte à terme au taux nominal de 0.30 %.
La durée du placement est de 3 mois à compter du 08 janvier 2010.

Carte communale :

Suite à mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée effectuée par l'envoi du cahier des charges à 5 bureaux d'étude et de l'affichage en Mairie du 17/11/2009 au 11/12/2009,

Trois offres ont été déposées répondant au cahier des charges, et classées suivant les critères de sélection indiqués dans le cahier des charges, à savoir :

- Compétences de l'équipe et qualité des références proposées : 30%
- Clarté et pertinence de la méthodologie : 40%
- Coût : 30%



Note 1 = note attribuée pour les compétences (noté sur 10) * coef. 0.3

Note 2 = note attribuée pour la clarté et pertinence (noté sur 10)*coef. 0.4

Note 3 = note attribuée pour le coût (noté sur 10)*coef. 0.3

N° offre	Nom	Critère 1		Critère 2		Critère 3		Total	classement
		note	Pond.	note	Pond.	note	Pond.		
1	En perspectives	8	2.4	7	2.8	8	2.4	7.6	1
2	Ville ouverte	8	2.4	7	2.8	7	2.1	7.3	2
3	Gilson	8	2.4	5	2.0	6	1.8	6.2	3

Par arrêté du 08 janvier 2010, M. le Maire a retenu la proposition du bureau d'étude « En perspectives » de Chartres pour un montant HT de 9750 € soit 11 661€ € TTC

Cette dépense sera imputée au compte 202 : Frais d'études et d'élaboration ou révision d'un document d'urbanisme.

6. Renouvellement de la convention ATESAT :

Par cette convention la Commune bénéficie du support et de l'assistance technique, pour un montant nominal (56.25 € pour 2010) de la DDE pour les travaux de la Commune. Convention annuelle par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Le Conseil Municipal approuve ce renouvellement de la convention.

7. Divers

- Vœux de la municipalité le 23 janvier 2010 à 15h00
- A l'occasion du 19 mars, la commune reçoit la FNACA cantonale et offrira un vin d'honneur à l'issue des commémorations au Monument aux Morts
- Course de marche à pied (100 km) du 10-11 juillet 2010-02-09

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

